



## Les Orchestres d'Harmonie dans l'enseignement spécialisé de la Musique

Table ronde de Paris, Jeudi 12 mars 2009

### Liste des participants et intervenants

**François CARRY**, professeur responsable de l'orchestre de 3e cycle du CRR de Paris, Chef-adjoint de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris (ER)

**Michel CHEBROU**, compositeur — *trésorier de l'AFEEV*

**Francis COITEUX**, compositeur

**Jean Louis COUTURIER**, chef adjoint de la Musique Principale de l'Armée de l'Air

**Philippe FERRO**, directeur de l'Orchestre d'Harmonie de la Région Centre, chef de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris

**Jérôme GENZA**, directeur des Conservatoires d'Orme et d'Ingré (45), directeur du Brass-Band du Val de Loire

**Ida GOTKOVSKY**, compositrice

**Bouchra HABBACHE**, Fédération Musicale de Franche Comte (CMF)

**Gildas HARNOIS**, responsable de l'orchestre d'harmonie du CRR de Tours (37)

**Judith KAN**, ARIAM Ile de France

**Laurent LANGARD**, professeur responsable des orchestres de 2e et 3e cycle du Conservatoire de Pantin, directeur de l'Orchestre d'Harmonie de Pantin (93)

**Philippe LANGLET**, directeur du Conservatoire de Dunkerque (59) — *président de l'AFEEV*

**Maurice LLURDA**, président de la Fédération Musicale de Franche Comté (CMF)

**Antoine MARQUIS**, responsable des pratiques d'ensemble au Conservatoire de Tours (37)

**Patrick PÉRONNET**, directeur de l'Orchestre d'Harmonie de Saint-Priest (69) — *secrétaire de l'AFEEV*

**André PETIT**, professeur de clarinette (ER), ancien président de la Confédération Musicale de France

**Claude PICHAUREAU**, professeur responsable de l'orchestre d'harmonie du CNSMD de Paris, Chef de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris (ER)

**Eric SCREVE**, directeur du Conservatoire (CRR) d'Amiens (80)

**Pierre WALTER**, Chef de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris

**Thierry WEBER**, Chef d'orchestre, directeur artistique du concours et du festival « Chenôve à tout vent » (21) — *administrateur de l'AFEEV*

**Martine ZUBER**, éditrice (éditions Corélia)

Étaient excusés : **Benoît BARBERON**, **Patrice BERNARD**, **Frédéric BORRI**, **Hervé BRISSE**, **Eric COLOMBAIN**, **Denis CUNIoT**, **Guy DANGAIN**, **Claude DECUGIS**, **Claude DELANGLE**, **Xavier DELETTE**, **Walter DEMONTROND**, **Pierre DUTOT**, **Jean Paul et Eliane EGGERMONT**, **Daniel FOUBERT**, **Frédéric OSTER**, **Lionel RENOUX**, **André SOUPLET**, **Hervé WINCKELS**.

## *Problématique et présentation de la conférence-débat*

Les orchestres d'harmonie participent à la pratique collective des établissements spécialisés de l'enseignement de la musique en France (Conservatoires à Rayonnement Régional ou Départemental, Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique de Lyon et Paris...)

Quelle est la place de l'orchestre d'harmonie dans les cursus d'enseignement ?

Des orchestres permanents ou temporaires (sessions) ? Qu'y joue-t-on ? Qui en a la responsabilité pédagogique ? Quel cahier des charges pédagogique ?

Quelles relations s'établissent avec le monde amateur ? Quels liens avec les compositeurs et éditeurs ?

**Philippe Langlet** (président de l'AFEEV) accueille les participants à cette 4<sup>ème</sup> table ronde proposée par l'AFEEV. Il adresse ses remerciements à M. Xavier Delette pour son accueil au CRR de Paris et la mise à disposition des locaux. Il rappelle ensuite qu'aucun constat n'a été fait sur le sujet « **Orchestre d'Harmonie et enseignement spécialisé** » et qu'il n'a jamais été abordé dans ces termes. Il semble primordial, pour la défense de l'orchestre d'harmonie français, que l'enseignement de celui-ci s'opère aux plus hauts niveaux. Les responsables pédagogiques sont dispersés sur le territoire national et leurs approches différentes, selon les structures, les moyens mis à leur disposition et leurs attentes personnelles. Cette session se veut un état des lieux partiel de la situation et peut permettre une mise en perspective de ces formations. Les pratiques et initiatives de ces dernières pourraient irriguer l'ensemble des orchestres d'harmonie français.

L'**AFEEV** ayant pour mission l'Essor des Ensembles à Vent, est aujourd'hui le seul organisme représentatif qui puisse, par la qualité de ses collègues et de ses membres, aborder ce type d'interrogation.

Les intervenants sollicités sont invités à présenter le travail accompli. Le présent dossier de l'AFEEV se veut le compte-rendu d'expériences menées en France.

**Philippe Ferro** présente le travail de l'**Orchestre d'Harmonie de la Région Centre**, **Laurent Langard** celui de l'**Orchestre d'Harmonie de Pantin**, **Gildas Harnois** celui de l'**Orchestre Berlioz (3<sup>e</sup> cycle du CRR de Tours)**. Les exposés des uns et des autres ont amené un débat ouvert dont nous retraçons les grandes lignes.

*Un DVD réalisé par le CNSM de Paris permet de visualiser le travail de l'**Orchestre d'Harmonie du CNSM de Paris** sous la direction de **Claude Pichaureau**.*

## *Orchestre d'Harmonie de la Région Centre*

Dans son exposé **Philippe Ferro** rappelle la situation locale dans les années 80. Les pratiques collectives étaient alors peu développées. L'orchestre d'harmonie s'est voulu un lieu de maillage entre six Conservatoires à Rayonnement Départemental de la région de Tours.

**Créé en 1982** à l'initiative de jeunes musiciens de la Région Centre, l'Orchestre d'Harmonie de la Région Centre (OHRC) propose une formation préprofessionnelle aux instrumentistes à vents tout en développant le répertoire original pour orchestre d'Harmonie. Constitué en association (Jeunesse Musique Région Centre), l'orchestre se donne pour objectif de **promouvoir le répertoire original pour orchestre à vent**. Rassemblés chaque année pour deux sessions de travail intensives en novembre et en été, les musiciens sont encadrés par des musiciens d'orchestre recrutés pour leur qualité pédagogique. La volonté des fondateurs de l'OHRC a toujours été que les musiciens ne désertent pas leurs formations musicales d'origine.

L'orchestre est composé de 80 musiciens, tous bénévoles, qu'ils soient musiciens professionnels ou en formation professionnelle au métier de musicien d'orchestre ou bien amateurs de haut niveau exerçant une activité professionnelle sans rapport avec la musique. S'ajoutent à ceux-là des étudiants dont les plus jeunes ont 16 ans. Ce mélange de différents profils est certainement la meilleure école pour ces jeunes dont certains ne se destinent pas obligatoirement à une carrière professionnelle, c'est une école bien plus proche du concept artisan/apprenti que maître/élève. Le renouvellement des effectifs de l'OHRC est continu depuis les années 80. Chaque nouvelle saison intègre de nouveaux musiciens. Les plus anciens sont, pour certains d'entre eux, en poste aujourd'hui dans les Conservatoires de la région. Des auditions sont ouvertes pour intégrer l'ensemble au niveau du DEM afin de travailler dans des conditions professionnelles.

**Dirigée par Philippe FERRO depuis 1992**, cette formation a contribué à la découverte de compositeurs et d'œuvres peu connues du grand public. Les œuvres, mettant régulièrement à l'honneur des solistes réputés (Claire Désert, Gilles Millière, François Thuillier, Raphaële Sémezis, Sylvie Hue, Henry Bok, Florent Héau, Jérôme Voisin, Clément Saunier, Vincent Mitterrand, Eric Planté, Jean-Pierre Berry, Thierry Bonneaux), sont choisies à travers un répertoire allant de la transcription de musique classique à la musique de film en passant par la musique originale pour orchestre d'harmonie, et la création d'œuvre commandée à des compositeurs reconnus tels **Ton Tat Tiêt, Marc Lys, Alain Louvier, Jean-Christophe Cholet**.

Ensemble missionné par la Région Centre depuis 2003 pour la haute qualité d'interprétation dont il fait preuve, l'OHRC maintient un niveau d'interprétation quasi professionnel qui en fait la vitrine du savoir-faire des orchestres à vent de la Région Centre. La Région finance l'insertion professionnelle au niveau culturel. Le maillage entre structures bénéficie de l'ancienneté des 27 ans passés. Ce fut (et c'est encore) un travail de longue haleine. Il a permis aussi le renouvellement des cadres des formations amateurs de la région. L'OHRC reste un lieu de rencontre échappant à la fatalité des hommes qui font ou défont les structures.

## *L'Orchestre d'Harmonie de Pantin*

**Laurent Langard** évoque le maillage entre une structure associative ancienne (l'Orchestre d'Harmonie de Pantin) et l'enseignement spécialisé au Conservatoire de Pantin (93).

**L'Harmonie municipale de Pantin a été fondée en 1881** par M. Favart, industriel, grand amateur de musique, qui en fut le premier président. M. Maréchal, ancien chef de musique de l'armée, qui venait de prendre sa retraite fut nommé directeur en 1901 et M. Ricque président. À l'époque, la société comprenait 90 exécutants, tous amateurs. L'activité de l'Harmonie a été interrompue par les hostilités en 1914 et en 1939, mais il s'est toujours trouvé des personnes dévouées et bénévoles qui ont su faire repartir la société dans de bonnes conditions.

Dans les années 1990 la prise en compte des pratiques collectives par les Conservatoires a permis la création de deux ensembles à vent au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Pantin. **Laurent Langard** chargé de la direction des ensembles de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle est aussi directeur de l'orchestre d'harmonie de Pantin formation composée d'amateurs.

Le directeur musical engage avec les orchestres du CRD de Pantin et l'Orchestre d'Harmonie associatif, une politique de **créations musicales** (Sergio Ortega, Gustave Beytelmann, Marc Steckar), de **master classes** (Sébastien Billard) et participe à de nombreuses sessions du Diplôme d'État pour la direction des ensembles à vent ou DADSM de la CMF comme orchestre « cobaye ».

Le lien devient naturel entre monde professionnel et amateur. L'éducation à la culture de l'Orchestre d'Harmonie et la régularité donnée aux élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles qui s'intègrent à l'orchestre amateur permet de limiter l'absentéisme aux répétitions. Dans le cadre des pratiques collectives, le fait d'être en lien avec un orchestre amateur permet aux musiciens de poursuivre une pratique en amateur. Cela n'est pas possible pour les cordes, aucune structure amateur ne permettant leur accueil.

## *L'Orchestre Berlioz (3<sup>e</sup> cycle CRR de Tours)*

**Gildas Harnois** livre ses réflexions sur l'Orchestre d'Harmonie dans l'enseignement spécialisé.

Sur un plan musical, sa place est fondamentale puisqu'elle perpétue la principale tradition en France de pratique collective instrumentale qui compte un conséquent répertoire écrit original et historique. Sur le plan pédagogique, la pratique d'ensemble pour les vents permet de confronter les instrumentistes, notamment les cuivres et percussions, à des partitions exigeantes. L'écoute est développée par pupitre et moins en soliste comme à l'orchestre symphonique : c'est un véritable apprentissage du jeu collectif. Enfin sur le plan « socioculturel », la place de l'orchestre est indispensable sitôt qu'elle trouve un lien sur le terrain avec en amont les orchestres amateurs qui s'appuient sur les éléments issus de ces formations, qui enseignent eux-mêmes dans les écoles de musique et s'immiscent dans ce circuit. En aval, un orchestre professionnalisant offre, en plus d'une formation complémentaire, un palier intéressant et une image valorisante pour un type d'ensemble qui, aux yeux de trop nombreuses personnes, n'est pas considéré à sa juste place.

**L'Orchestre Berlioz (3<sup>e</sup> cycle du CRR de Tours)** répète chaque lundi de 18h à 20h de septembre à avril, le 3<sup>e</sup> trimestre étant libéré pour permettre aux musiciens de se concentrer sur leurs examens scolaires et musicaux d'une part, et pour « libérer » l'auditorium d'autre part, utilisé pour ces fameux examens et leurs répétitions. Une répétition générale le jeudi est ajoutée à l'abord des concerts (à partir de 3 semaines avant échéance).

Le répertoire est varié : **Gustav Holst, Léonard Bernstein, Carl Maria von Weber, Warren Baker, Johan de Meij, Jean-Christophe Cholet, Thomas Doss, Horowitz, Jérôme Naulais, Georges Gershwin, Emmanuel Chabrier, Isaac Albenitz**, etc.

L'enseignant-directeur de l'orchestre est salarié sur un poste de 16h : 13h pour la musique de chambre et 3h pour les deux orchestres d'harmonie (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle). Il appartient au département des pratiques collectives. Il est libre d'organiser son emploi du temps, ses programmes et ses concerts.

Chaque année les orchestres d'harmonie du CRR de Tours sont invités aux « Orchestrus », festival d'orchestres organisé à Joué-les-Tours. Dans l'année un ou deux concerts sont donnés dans le département. Un échange avec l'orchestre d'harmonie du 3<sup>e</sup> cycle du conservatoire d'Orléans est organisé en alternance à Tours ou à Orléans.

La programmation se limite volontairement à quatre prestations par an afin de ne pas être une charge pour les étudiants d'une part et pour ne pas substituer cet orchestre aux autres formations sur le terrain. Les relations entretenues avec le réseau associatif sont bonnes mais limitées. Le responsable des orchestres d'harmonie du CRR de Tours n'a pas de mission sur le territoire. Une évolution est attendue dans ce domaine.

## *Le débat*

Nous retiendrons quelques remarques du riche débat qui s'est amorcé au fur et à mesure des présentations ci-dessus exposées. Les intervenants cités ont retenu notre attention par l'évocation thématique de problèmes et de solutions abordés lors de ce débat.

Pour **Philippe Langlet**, qui est aussi président de Drapos (classes d'orchestres en milieu scolaire), la création et la multiplication des Orchestres à l'École n'est pas une fin en soi. Elle met en évidence cependant la nécessité de créer des passerelles entre pratique instrumentale et pratique collective. Ce phénomène devient une évidence en France. Les orientations du Ministère de la Culture et de la DMDTS vont dans ce sens depuis une vingtaine d'années. L'exemple anglo-saxon nous permet de constater les bienfaits d'une pratique collective au centre des activités artistiques.

Pour **Eric Scrève** il y eut une réelle désaffection pour les ensembles à vent amateurs dans les années 80. Les expérimentations faites en Conservatoire autour des pratiques collectives laissent apparaître atouts et faiblesses. D'une part le goût du « travail bien fait » des ensembles à vent est aussi lié à la présence des étudiants. Les sollicitations des mêmes étudiants sont nombreuses notamment pour les élèves de 3<sup>e</sup> cycle. Une autre difficulté réside entre l'adéquation et l'équilibre fragile qu'il peut y avoir entre des étudiants de 3<sup>e</sup> cycle sortant du Conservatoire avec leurs diplômes, mais qui ne se destinent pas à la pratique professionnelle et les musiciens amateurs regroupés dans le milieu associatif. Il y a problème parfois de concurrence entre l'ensemble du Conservatoire et l'Orchestre d'Harmonie local. Les passerelles sont impossibles.

Pour **Claude Pichaureau**, une des difficultés rencontrée fréquemment est liée à la structuration des enseignements. La séance hebdomadaire sur l'année est souvent sujette à de nombreux dérangements (disponibilité des étudiants, examens, etc...). La solution consiste parfois à travailler en session. Il y a un réel gain d'efficacité pour le travail sur le son de l'ensemble, et il est plus facile de mobiliser les étudiants sur des temps « ramassés ». C'est l'option qui fut prise lorsqu'il fut directeur de l'Orchestre d'Harmonie du CNSMDP. D'autres situations évoquées dans le débat évoquent des temps banalisés par le conservatoire pour les pratiques d'ensemble afin d'éviter le « doublon » avec d'autres cours.

Pour **Thierry Weber**, l'orchestre d'harmonie, considéré comme pratique collective au sein des conservatoire, reste un parent pauvre, relégué derrière d'autres pratiques mieux considérées, notamment les classes d'ensemble à cordes ou la musique de chambre. Son souhait est que les programmes d'orientation du Ministère de la Culture et des Conservatoires aident à valoriser la pratique des ensembles à vent. La création du DE de direction d'ensemble à vent permet de bénéficier d'enseignants compétents sur le plan technique.

Pour **Patrick Péronnet**, il y a bien une réflexion à mener pour savoir si la pratique collective au sein des conservatoires est une action fondatrice de l'enseignement musical spécialisé ou le but à atteindre. Il s'agit de la place donnée aux pratiques collectives et de la philosophie d'établissement qui en découle. Les classes d'ensemble sont toujours présentées comme un aboutissement à des années d'un enseignement instrumental et ne sont pas considérées comme support de l'enseignement dès les premiers pas musicaux de l'élève. C'est un aboutissement et non un fondement. Il serait heureux d'inverser la tendance.

Pour **Gildas Harnois**, une réflexion paraît évidente au vu des échanges précédents. Si les classes d'ensemble de type « orchestre d'harmonie » veulent être prises en considération par les responsables culturels et administratifs des Conservatoires, il faut réfléchir au projet pédagogique. Il y a nécessité de mettre en valeur des répertoires intéressants pour les étudiants et cela demande une culture musicale réelle. D'autre part, les horaires consacrés aux pratiques d'ensemble sont identiques depuis une vingtaine d'année. Il n'y a pas d'évolution horaire.

Pour **Philippe Ferro**, il y a nécessité de contribuer à la formation de responsables musicaux en charge des orchestres d'harmonie dans les conservatoires, non dans leurs compétences techniques, mais dans leur culture musicale, notamment en regard des répertoires. Des ouvrages pédagogiques et des documents faciles d'accès sont aujourd'hui à la disposition des responsables et peuvent contribuer à assurer un choix de répertoire éclectique et didactique[1].

### *Pour conclure*

Une vidéo-projection permet de visualiser l'aboutissement du travail proposé au CNSMD de Paris par Claude Pichaureau à la direction de l'Orchestre d'Harmonie. En soirée, l'Orchestre d'Harmonie du CRR de Paris, sous la direction de François Carry offrait un programme de qualité dans le cadre du Festival annuel des Orchestres d'Harmonie organisé à l'initiative du CRR pour valoriser cette pratique.

**Patrick PÉRONNET** — *secrétaire de l'AFEEV*

[1] Les Orchestres à vent, collection Musiques d'Ensemble, ouvrage rédigé par Philippe Ferro, Sylvain Marchal, Philippe Nahon et Eric Valdenaire, 2009, Edition Cité de la Musique, 123 pages (voir présentation en annexe).

## ANNEXE

### Musique d'ensembles, Les Orchestres à Vent — *Édition Cité de la Musique, 2009*

Cet ouvrage est né de la rencontre de trois institutions attentives au renouvellement des répertoires musicaux et à leur accessibilité : la Cité de la Musique, l'ARIAM Ile-de-France et la DMDTS (Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles – Ministère de la Culture et de la Communication).

Depuis 2005, la **Cité de la Musique** édite une collection destinée aux amateurs et aux enseignants des conservatoires – trois volumes sont déjà parus : Les trios, Les quatuors, Les trios et quatuors avec cuivres. Il s'agit de catalogues d'œuvres sélectionnées et commentées par des musiciens professionnels et spécialistes de la musique d'ensemble.

Entre 1985 et 2005, l'**ARIAM** entreprend une politique de valorisation de la pratique d'ensemble aux côtés de ses partenaires départementaux, traduite par des commandes d'œuvres auprès des compositeurs. C'est ainsi que quatre-vingts partitions nouvelles pour ensembles à vent voient le jour et sont créées, participant au dynamisme et à la vitalité des orchestres d'harmonie d'Ile-de-France. La plupart de ces partitions sont encore inédites.

La **DMDTS**, de son côté, privilégie dans sa politique de soutien aux pratiques des amateurs, le renouvellement des répertoires. Dans ce contexte, elle confie à l'ARIAM Ile-de-France un recensement et une étude sur tout le territoire national pour repérer les œuvres écrites pour orchestre à vent. Ce travail met alors en lumière près de quatre cents partitions commandées entre 1990 et 2001 par divers organismes. Peu d'entre elles sont éditées, et seules cent quatre-vingt-sept sont consultables dans plusieurs lieux ressources : l'ARIAM, les conservatoires de Rennes et de Toulouse, la Cité des Arts de Chambéry et la Confédération Musicale de France (CMF). Le résultat de cette étude aboutit à une publication : 10 ans de création pour ensembles à vent, coréalisée par la DMDTS et l'ARIAM Ile-de-France.

La Cité de la Musique propose alors la réalisation de ce quatrième volume de la collection « Musique d'ensembles », répertoriant des œuvres pour orchestres à vent dirigés par un chef. Ses quatre auteurs – **Philippe Ferro, Sylvain Marchal, Philippe Nahon, Eric Valdenaire** – ont choisi en priorité des œuvres écrites à l'origine pour orchestre d'harmonie. L'accent est porté sur des compositions peu connues, de toutes les époques et de tous les styles, notamment des partitions contemporaines des XXe et XXIe siècles, mettant en valeur les commandes faites par l'ARIAM Ile-de-France et les œuvres repérées dans l'étude initiée par la DMDTS. Grâce à la collaboration de la Médiathèque de la Cité de la musique, les partitions sont accessibles en ligne.

Trois entrées sont proposées : 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> cycle, 3<sup>e</sup> cycle et professionnel. Correspondant aux cycles des écoles de musique, elles déterminent le niveau d'étude nécessaire pour aborder les œuvres. Signalons que lorsqu'une œuvre comporte des mouvements ou des parties d'inégale difficulté, elle est généralement placée dans le cycle où la partie la plus facile peut être abordée ; le niveau de difficulté du reste de la pièce est alors indiqué dans le commentaire.

Un index des compositeurs termine l'ouvrage, et le rabat de la couverture porte un tableau des abréviations utilisées pour la nomenclature instrumentale indiquée sous le titre de chaque œuvre.